



JURIDIQUE-RÉGLEMENTAIRE **NOUVEAU CONTENU**

La rémunération des travailleurs d'ESAT et le management des ressources humaines : réglementation et impacts

La rémunération des travailleurs d'ESAT est aujourd'hui un des thèmes centraux du management des ressources humaines.

Elle est encadrée par un grand nombre d'impositions réglementaires et influe inévitablement sur la plupart des composantes de la Gestion des Ressources Humaines en ESAT.



OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire de la rémunération et de la gestion des ressources humaines en ESAT.
- Définir une méthodologie pour mettre en œuvre une politique de rémunération et de G.R.H.

Pour qui ?

Directeurs et cadres d'ESAT, administrateurs, directeurs généraux, comptables et tout salarié impliqué dans la mise en œuvre de la rémunération et des ressources humaines des travailleurs handicapés.

Pré requis

Etre en activité en ESAT.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

2 jours, soit 12 h.

Coût*

Inter-établissements : 500 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuner à la charge des stagiaires.

Intra-muros : 3 600 € nets exonérés de la TVA, frais du formateur inclus. Déjeuner à la charge de l'établissement d'accueil.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative : alternance d'apports théoriques et d'échanges thématiques.
- Apports méthodologiques et pratiques (supports de cours).

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses.

Moyens techniques

Support Powerpoint, projection animation sur tableau blanc.


Inter-établissements
1^{ère} session : 5 et 6 juin 2025
2^{ème} session : 9 et 10 octobre 2025
Paris



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Le contexte : mutations et défis actuels (défis économiques, évolution des publics, évolutions réglementaires).
- Le statut juridique du travailleur d'ESAT.
- Le plan de transformation et la Loi Plein Emploi : analyse et impacts.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Réglementation : présentation et analyse des ressources d'un travailleur d'ESAT :
 - la rémunération garantie,
 - le complément AAH.
- Les politiques de rémunération :
 - quelles alternatives ?
 - l'intéressement et les gratifications.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- Les pratiques et la réglementation des ressources humaines en ESAT :
 - la durée du temps de travail,
 - la fiche de rémunération,
 - les cotisations sociales,
 - les congés.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Les pratiques et la réglementation des ressources humaines en ESAT (suite) :
 - la prévoyance, les mutuelles,
 - la formation professionnelle,
 - le bordereau ASP,
 - la retraite.
- Les pratiques de politique de rémunération en ESAT et les critères d'évaluation.
- Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Didier RAMBEAUX ou **Sébastien HONORÉ.**